

Le 15 juin 2011

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 15 juin 2011 à 20 h 00, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	810	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 371	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 659	2	Sylvain Labrecque	Présent
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 606	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 055	2	Clermont Tardif représentant	Présent
St-Pierre-Baptiste	431	1	Yvon Gingras	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	640	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 708	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 761	4	Gilles Fortier	Absent
Villeroy	468	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2011
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Présentation de monsieur Steve Garneau, coordonnateur du Parc régional des Grandes coulées
  - 6.2 Règlements numéros 310 & 314
    - 6.2.1 Adjudication des billets
    - 6.2.2 Concordance et courte échéance

Le 15 juin 2011

- 6.3 Service de proximité
  - 6.3.1 Reconnaissance officielle de la Maison du CLDI de l'Érable (Centre de loisirs en déficience intellectuelle)
  - 6.3.2 Formation d'un Comité stratégique Santé et services sociaux
- 6.4 Sucrierie d'Antan
  - 6.4.1 Acquisition d'une lisière de terrain auprès de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville
  - 6.4.2 Vente de l'immeuble de la Sucrierie d'Antan
- 6.5 Convention de gestion territoriale - Adhésion au programme
- 6.6. Pacte rural :
  - 6.6.1 Autorisation de déboursé pour le projet « ART &GRAFF 2011 » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
  - 6.6.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Mise aux normes des barrières d'accès de la piste cyclable sur le territoire de la MRC de L'Érable » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
  - 6.6.3 Adoption du plan d'action de la Ville de Plessisville
  - 6.6.4 Autorisation de déboursé pour le projet « Pavage de la piste cyclable (Parc linéaire des Bois-Francis) » contenu au plan d'action de la Ville de Plessisville
  - 6.6.5 Autorisation de déboursé pour le projet « Espace jeunesse en action » contenu au plan d'action de la Ville de Plessisville
- 6.7 Volet II – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Mandat au Comité administratif
- 6.8 SSIRÉ
  - 6.8.1 Bail entre la MRC de L'Érable et la municipalité d'Inverness – Installation et maintien d'un site de radiocommunication – Autorisation de signature
  - 6.8.2 Bail entre la MRC de L'Érable et monsieur Sylvain Tardif - Installation et maintien d'un site de radiocommunication – Autorisation de signature
  - 6.8.3 Rétrogradation d'un pompier
  - 6.8.4 Démission d'un pompier
  - 6.8.5 Promotion de deux pompiers

Le 15 juin 2011

- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Rivière Noire – Prise de juridiction
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.3 Rapport des déboursés en sécurité incendie
  - 8.3 Ratification d'une délégation
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Appui à la MRC de Minganie – Taxation des constructions faisant partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique
  - 9.2 Appui à la MRC de Rouville – Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*, frais juridiques encourus par les municipalités
  - 9.3 Appui à la MRC de Lac Saint-Jean Est – Injection de nouveaux budgets dans le cadre des programmes Réno-Village et LAAA
- 10.0 Varia :
  - 10.1 Nomination d'un représentant à l'Agence forestière des Bois-Francs
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-06-11-11340

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-06-11-11341

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par monsieur le Conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2011 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du Conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-06-11-11342

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été fait au complet.

Le 15 juin 2011

Administratif : Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à  
Règlements l'unanimité que la Municipalité régionale de comté de L'Érable accepte l'offre qui lui est  
nos 310 & 314 faite de la Caisse Desjardins de l'Érable, pour son emprunt du 22 juin 2011 au montant  
Adjudication de 440 900 \$, par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 314 et 310, au  
des billets pair, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

A.R.-06-11-11343

37 100 \$	3.52 %	22 juin 2012
38 400 \$	3.52 %	22 juin 2013
40 000 \$	3.52 %	22 juin 2014
41 400 \$	3.52 %	22 juin 2015
284 000 \$	3.52 %	22 juin 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

Concordance et ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les  
courte échéance montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de L'Érable  
A.R.-06-11-11344 souhaite emprunter par billet un montant total de 440 900 \$ ;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
310	139 200 \$
314	301 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QU'un emprunt par billet au montant de 440 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 314 et 310 soit réalisé ;

Le 15 juin 2011

QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 22 juin 2011 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	37 100 \$
2013.	38 400 \$
2014.	40 000 \$
2015.	41 400 \$
2016.	43 000 \$ (à payer en 2016)
2016.	241 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de L'Érable émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 314 et 310 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Service  
de proximité :  
Reconnaissance  
officielle de la  
Maison du CLDI  
de l'Érable  
(Centre de  
loisirs en  
déficience  
intellectuelle)

ATTENDU QUE la Maison du Centre de loisirs en déficience intellectuelle (CLDI) de l'Érable offre des services de répit 24/7 sur le territoire de l'Érable à une clientèle variée;

ATTENDU QU'une demande de reconnaissance officielle d'organisme communautaire a été déposée à l'Agence de la santé et des services sociaux ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas été jugée recevable et que la révision de cette décision a été refusée;

Le 15 juin 2011

A.R.-06-11-11345

ATTENDU QUE la demande a été refusée parce qu'il y existe déjà la ressource de répit l'Ami-temps pour offrir des services à la population des territoires d'Arthabaska et de l'Érable;

ATTENDU QU'une seule ressource ne peut répondre aux besoins de la population des deux territoires, qu'il y a de la place pour les deux ressources qui répondent aux besoins d'une clientèle différente;

ATTENDU QUE l'Ami-Temps ne peut offrir plus de deux fins de semaine de répit par mois ce qui constitue une absence de services pour les familles en besoin;

ATTENDU QUE les familles naturelles doivent être mieux supportées pour éviter l'épuisement;

ATTENDU QUE le CSSSAE offre un programme de répit (aide financière) aux familles naturelles qui ont besoin d'une ressource adéquate et accessible, et considère l'Ami-Temps et la Maison du CLDI comme des ressources adéquates et répondant vraiment à un besoin;

ATTENDU QUE les familles d'accueil (RTF) qui sont à contrat avec le CRDI-TED utilisent la ressource de l'Érable à l'occasion pour se donner du répit et que le CRDI-TED considère cette ressource adéquate et répondant vraiment à un besoin;

ATTENDU QUE la ressource la plus près (l'Ami-Temps) pour les gens de la région de l'Érable se trouve à 52 km (trajet aller seulement);

ATTENDU le contexte particulier de la région de l'Érable où la désinstitutionalisation de Saint-Ferdinand a favorisé la réintégration de beaucoup d'usagers dans leur famille ou en RTF :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de l'Érable demande à l'Agence de santé et de services sociaux que la Maison du CLDI de l'Érable soit reconnue

Le 15 juin 2011

organisme communautaire sur le territoire de l'Érable pour répondre aux besoins de répit des parents d'enfants (jeunes ou adultes) aux prises avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

ADOPTÉ

Formation d'un comité stratégique  
Santé et services sociaux  
A.R.-06-11-11346

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déjà mis sur pied un comité santé en vue de trouver des solutions pour l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé dans la MRC;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de L'Érable fait partie du réseau local de services Arthabaska-Érable, lequel fait partie du territoire de l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE ce mode de gestion des services de santé et des services sociaux a des impacts importants sur l'accessibilité de tels services, car il ne tient pas compte des limites de MRC;

ATTENDU QUE l'accessibilité et la proximité des services de santé et des services sociaux est un enjeu majeur pour le développement économique de la MRC :

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC d'établir une stratégie d'action pour préserver ce type de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable élargisse le mandat du comité santé à l'ensemble des services sociaux et que ledit comité produise une stratégie d'action pour intervenir sur cette problématique afin de mettre de l'avant des solutions qui permettront au conseil d'atteindre ses objectifs en matière d'accessibilité et de proximité des services de santé et des services sociaux dans l'Érable.

QUE messieurs Donald Langlois, Réal Ouellet, Alain Dubois et Sylvain Labrecque fassent désormais partie du comité « Santé et services sociaux ».

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

Sucrierie d'Antan -  
Acquisition  
d'une lisière  
de terrain  
appartenant  
à la munici-  
palité de la  
Paroisse de  
Plessisville  
A.R.-06-11-11347

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale, une lisière de terrain appartenant à la municipalité de la Paroisse de Plessisville traverse d'est en ouest la propriété de la Sucrierie d'Antan;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de régulariser les titres de propriété afin de clarifier la situation de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable mandate et autorise le directeur général à procéder, à titre gratuit, à l'acquisition d'une lisière de terrain propriété de la municipalité de la Paroisse de Plessisville afin de régulariser la propriété de la MRC;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat d'acquisition à intervenir et à défrayer les frais de notaire reliés à cette transaction.

ADOPTÉ

Vente de  
l'immeuble  
A.R.-06-11-11348

ATTENDU QUE la Sucrierie d'Antan a été acquise par la MRC le 4 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC, avec la collaboration du CLD de l'Érable, a décidé de modifier son projet de poste d'accueil touristique par le biais d'une entente de location avec le Carrefour de l'Érable;

ATTENDU QUE l'immeuble de la Sucrierie d'Antan situé sur les lots 4 017 815, 4 017 814, 4 571 516 et 4 571 517, sur le territoire de la Paroisse de Plessisville n'est plus nécessaire pour le développement du projet de la MRC;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de disposer de cet immeuble par le biais d'une vente par appel de propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable procède à la vente de l'immeuble de la Sucrierie d'Antan par le biais d'un appel public de propositions;

Le 15 juin 2011

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à la préparation d'un devis d'appel de propositions, à faire les demandes nécessaires pour obtenir des offres d'achat qui correspondent aux attentes du conseil.

ADOPTÉ

Convention de gestion territoriale  
Adhésion au programme  
A.R.-06-11-11349

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé, en mars 2003, le *Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière de terres publiques intramunicipales en faveur des MRC de la région Centre-du-Québec* ;

ATTENDU QUE ledit programme a été modifié en novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la signature d'une nouvelle convention devient nécessaire pour la conformité aux nouvelles normes du *Programme* ;

ATTENDU QUE cette nouvelle convention couvre la période du 27 février 2010 au 31 mars 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de l'Érable adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus et elle autorise le préfet à signer une convention de gestion territoriale.

ADOPTÉ

Pacte rural :  
Autorisation de déboursé pour le projet

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 8 octobre 2008 ses priorités régionales contenues dans le plan d'action régional du pacte rural 2007-2014, dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

« ART & GRAFF 2011 » contenu au plan d'action

ATTENDU QUE le projet «ART & GRAFF 2011» fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

Le 15 juin 2011

de la MRC de

L'Érable

A.R.-06-11-11350

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francis sera le promoteur du projet et que mesdames Liette Perreault et Élise Massonavette sont les personnes responsables du projet et qu'elles sont mandatées pour le développement de celui-ci dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 12 480 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 6 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC contribue selon les prévisions financières établies pour le projet;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet, selon les liquidités de la MRC et tel que précisé dans le tableau des prévisions budgétaires du pacte rural régional adopté par la résolution numéro A.R.-10-08-10120;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 6 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- § Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- § Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- § Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- § Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

Autorisation de déboursé pour projet « Mise aux normes des barrières d'accès de la piste cyclable sur le territoire de la MRC de L'Érable » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable  
A.R.-06-11-11351

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 8 octobre 2008 ses priorités régionales contenues dans le plan d'action régional du pacte rural 2007-2014, le dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Mise aux normes des barrières d'accès de la piste cyclable sur le territoire de la MRC de L'Érable » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs sera le promoteur du projet et que madame Liette Perreault est la personne responsable du projet et qu'elle est mandatée pour le développement de celui-ci dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 51 854 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 28 125 \$;

ATTENDU QUE la MRC contribue selon les prévisions financières établies pour le projet;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet, selon les liquidités de la MRC et tel que précisé dans le tableau des prévisions budgétaires du pacte rural régional adopté par la résolution numéro A.R.-10-08-10120;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 28 125 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- § Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

Le 15 juin 2011

- § Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- § Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- § Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Adoption du  
plan d'action  
de la Ville de  
Plessisville

ATTENDU QUE, dans le cadre du Pacte rural 2007–2014 de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la Ville de Plessisville a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

A.R.-06-11-11352

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Plessisville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de  
déboursé pour  
le projet  
« Pavage  
de la piste  
cyclable (Parc  
linéaire des  
Bois-Francis)  
contenu au

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Pavage de la piste cyclable (Parc linéaire des Bois-Francis) » fait partie intégrante du plan d'action de la ville;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 241 700 \$

Le 15 juin 2011

plan d'action de la Ville de Plessisville

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 113 550 \$;

A.R.-06-11-11353

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 113 500 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- § Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- § Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- § Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- § Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- § Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Espace jeunesse en action »

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

contenu au plan d'action de la Ville de Plessisville

ATTENDU QUE le projet « Espace jeunesse en action » fait partie intégrante du plan d'action de la ville;

A.R.-06-11-11354

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 12 543 \$

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 5 000 \$;

Le 15 juin 2011

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 5 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

§ Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

§ Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

§ Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

§ Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

§ Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

§ Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Volet II –  
Programme de  
mise en valeur  
des ressources  
du milieu  
forestier –  
Mandat au  
Comité  
administratif  
A.R.-06-11-11355

Il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater le Comité administratif de la MRC afin qu'il procède à la priorisation des projets soumis dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et que celui-ci soit décisionnel afin d'accélérer le processus de traitement des demandes.

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

SSIRÉ : Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Rick Lavergne, à signer, pour et au nom de la MRC, le bail à intervenir entre la MRC et la municipalité d'Inverness, pour l'installation et le maintien d'un site de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ).

Bail entre  
la MRC de  
L'Érable et  
la municipalité  
d'Inverness –

Installation et  
maintien d'un  
site de radio-  
communication

A.R.-06-11-11356

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Rick Lavergne, à signer, pour et au nom de la MRC, le bail à intervenir entre la MRC et monsieur Sylvain Tardif, pour l'installation et le maintien d'un site de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ).

Bail entre  
la MRC de  
L'Érable et  
Sylvain Tardif  
Installation et  
maintien d'un  
site de radio-  
communication

A.R.-06-11-11357

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 65 du SSIRÉ, à la rétrogradation de monsieur Jean-Guy Hinse, qui passera de capitaine à lieutenant.

Rétrogradation  
d'un pompier

A.R.-06-11-11358

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

Démission  
de pompiers

A.R.-06-11-11359

Le 15 juin 2011

- pour la caserne 13, monsieur Jean-Philippe Roberge
- pour la caserne 65, monsieur Marc Beaupré
- pour la caserne 65, monsieur Sylvain Guimond

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion de deux pompiers  
A.R.-06-11-11360

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 65 du SSIRÉ, à la promotion des des pompiers suivants :

- monsieur Donald Pilote qui passera de lieutenant à capitaine
- monsieur Roger Fournier qui passera de pompier à lieutenant

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :  
Rivière Noire -  
Prise de  
juridiction  
A.R.-06-11-11361

ATTENDU QUE la Rivière Noire est un cours d'eau à débit régulier tel qu'il est défini à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE la Rivière Noire est de juridiction de la MRC de L'Érable telle qu'elle est définie aux articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté la résolution R-128-05-2011 afin de demander à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien d'une partie de la Rivière Noire sur les lots visés par la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable, prenne en charge le projet soumis relatif aux travaux d'entretien d'une partie de la Rivière Noire.

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

Financier : Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à  
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
déboursés  
A.R.-06-11-11362

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
11238	M. Gilles Baril (aide financière)	11 646,00 \$
11239	Madame Marie Veilleux & Ghyslain Morrissette (aide financière)	3 712,00
11241	Le Kaffé Inn (repas Lac à l'Épaulé)	162,17
11242	Alimentation M.R. (épicerie)	133,85
11243	Coop IGA (épicerie)	124,93
11245	FQM (assemblée des MRC)	375,95
11247	Gaétan Nadeau (travaux peinture)	3 628,51
11248	Houde & ass. (peinture)	725,24
11252	CLDE (quotes-parts 2011, appel conférence)	134 230,23
11253	CARÉ (quotes-parts)	23 954,00
11254	Annulé	-
11255	Parc linéaire des Bois-Francs (quotes-parts)	13 992,00
11256	SMI Informatique (contrat de service)	17 080,78
11257	Ville de Plessisville (honoraires)	99,15
11261	Buropro Inc. (four. de bureau)	989,35
11263	Vertisoft (scanner, écran)	619,75
11264	Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable (aide financière)	100,00
11265	Evimbec Itée (gérance)	3 674,68
11266	Médias Transcontinental SENC (avis vente pour taxes, transport)	3 523,71
11268	UQAM (entente)	1 730,38
11272	Financière Banque Nationale (capital & intérêt règl. 308)	27 927,13
11274	Corporation du Transport la Cadence (entente)	7 970,16
11276	Meubles Dubois enr. (réfrigérateur)	557,09
11277	Jean-Guy Thibault (entretien avril)	1 091,85
11278	Sylvain Beaudoin (eau)	40,00
11285	Buropro Inc. (four. de bureau)	995,02
11288	Extincteur Victo (inspection)	105,49
11289	Construction René Drolet (travaux)	398,74
11291	Fondation CLSC-CHSLD Érable (tournoi de golf)	340,00
11293	Mont-Apic (quotes-parts 2011)	7 500,00
11296	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	122,87
11298	La Maison du prelart (1984) inc. (travaux plancher)	37 543,00
11299	Plomberie 1750 inc. (réparation toilette)	330,78
11303	Municipalité de Villeroy (remboursement vente pour taxes)	2 186,98
11304	Parc linéaire des Bois-Francs (subvention route verte)	22 300,00
11305	Publi-Sac Mauricie (distribution)	589,83
11306	Line Grenier & Sylvain Mercier (aide financière PRU)	6 000,00
11311	Motel le Phare (location salle)	142,40

Le 15 juin 2011

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
11312	Martin Laflamme (café)	127,80 \$
11313	Jean-Guy Thibault (entretien mai)	1 069,07
11317	Buropro Inc. (four. de bureau)	770,44
11322	MRC Arthabaska (internet avril-mai)	991,14
11323	Communication 1er Choix (Iphone)	313,12
11324	Ministère de la Justice (dossier vente pour taxes)	1 150,00
11325	Fonds info foncière (dossier vente pour taxes)	108,00
11326	Acetia (honoraires)	939,88
11329	Publi-Sac Mauricie (distribution)	589,83
11333	Réjean Boisvert (remboursement transport collectif)	300,00
11334	Studio Plessis (pile, location flash)	91,13
11335	SNG Foresterie Conseil (GPS)	318,99
11336	Vertisoft (portable, écran, service)	1 899,12
11339	Techno Pieux des Bois-Francis (pieux)	142,41
11340	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 610,34
11341	CSBF (frais entretien)	10 307,12
11342	Fondation Hotel-Dieu d'arthabaska (don)	50,00
11343	Médias Transcontinental SENC (chronique)	447,73
11346	Dendrotik (gallon, veste, ruban...)	191,01
11350	Municipalité de Laurierville (aide financière formation moniteurs)	800,00
11352	GROBEC (adhésion)	50,00
11353	Municipalité d'Inverness (dossier vente pour taxes)	1 862,17
11354	Municipalité de Laurierville (dossier vente pour taxes)	678,80
11355	Ville de Princeville (dossier vente pour taxes)	4 606,48
11356	Ville de Plessisville (dossier vente pour taxes)	127,74
11357	Municipalité de Villeroy (dossier vente pour taxes)	3 818,84
11358	Service Conseil CGO (dossier lac Joseph)	2 175,97
11359	AARQ (congrès)	427,22
11363	Yvan Dubois (entretien gazon)	<u>300,00</u>
Total:		<u>372 908,37 \$</u>

### Dépenses opérations forestières

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11262	Promutuel App. St-François (extincteur)	34,00 \$
11267	SOPFEU (cotisation)	239,45
11287	Transport Martineau & Fils (travaux)	10 210,14
11292	MRC de Bécancour (bois)	1 310,29
11294	Moto Performance 2000 inc. (réparation VTT)	267,55
11360	SOPFEU (cotisation)	<u>435,40</u>
Total :		<u>12 496,83 \$</u>

Le 15 juin 2011

## Dépenses Pacte Rural

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11249	Paroisse de Plessisville	50 000,00 \$
11250	Paroisse de Plessisville	17 167,00
11251	Loisirs de Ste-Julie de Laurierville	30 798,00
11318	Mun. Sainte-Sophie d'Halifax	40 000,00
11319	Mun. St-Pierre Baptiste	66 342,56
11320	Mun. de Lyster	<u>23 258,03</u>
Total :		<u>227 565,59 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
526422-526491	Paies semaine du 24 avril au 14 mai 2011	46 253,56 \$
526583-526683	Paies semaine du 15 mai au 4 juin 2011	<u>64 508,25</u>
Total :		<u>110 761,81 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-05-01	Gouv. prov. (DAS)	26 605,88 \$
GWW-05-02	Gouv. féd. (DAS)	9 867,80
GWW-05-03	Gouv. féd. (DAS)	783,84
VAP-05-01	Remboursement prêt - intérêt	5 697,59
PWW-05-01	RREMQ	9 876,03
PWW-05-02	SSQ Ass. collective	10 674,02
PWW-05-03	Bell - Téléphone	954,31
PWW-05-04	Visa Desjardins - DG	40,00
PWW-05-05	Visa Desjardins - Préfet	112,40
PWW-05-06	Visa Desjardins - Compte général	4,00
PWW-05-07	CARRA	685,12
PWW-05-08	Bell - Téléphone	933,73
PWW-05-09	Bell Mobilité - Cellulaire	177,57
PWW-05-10	Hydro MRC	3 236,35
PWW-05-11	Hydro - Sucrierie	1 078,50
PWW-05-12	Bell conférence	79,29
PWW-05-13	RREMQ	8 117,58
PWW-05-14	SSQ Ass. collective	<u>5 283,81</u>
Total :		<u>84 207,82 \$</u>

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-06-11-11363

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11240	Bruno Gosselin (réparation)	69,22 \$
11244	Rest-Bar Lakeside (repas)	129,00
11246	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 053,83
11258	Échelles C.E. Thibault inc. (échelle)	524,06
11259	Aréo-Feu (divers)	879,54
11260	Faucher Electricque (divers)	63,58
11269	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	2 537,75
11270	Groupe CLR (réparation, batteries, système de com.)	1 418,20
11271	ÉNPO (examen, inscription guide, requalification)	4 649,75
11273	Annulé	-
11275	BMR Nomelbro (divers)	283,32
11279	Garage Moderne G.T. Inc. (essence)	318,54
11280	Acc. d'auto Illimités(divers)	22,36
11281	Rôtisserie Fusée (repas)	23,12
11282	Centre d'extincteur SL (recharge)	593,21
11283	Roy, Gervais, Beaugard Avocats (honoraires)	170,89
11284	Solus Sécurité (divers)	13,30
11290	CAUCA (contrat de service)	113,92
11295	Remorque Desjardins (batteries)	559,09
11297	Techno Feu (réparation)	889,70
11300	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	562,22
11301	CMP Mayer Inc.(crépine, lampe, bottes..)	1 728,24
11302	Dubois & Frères inc. (réparation)	705,28
11307	Rôtisserie Fusée (repas)	165,42
11308	Garage Moderne G.T. Inc. (essence)	482,15
11309	Bruno Gosselin (réparation)	554,22
11310	IAPA Freins Demarreurs Plessis (divers)	32,38
11314	Acc. d'auto Illimités(divers)	634,42
11315	BMR Nomelbro (divers)	186,99
11316	Imprimerie Fillion (rapport inspection)	413,55
11321	FQM (dicom)	48,43
11323	Communication 1er Choix (Iphone)	296,03
11327	Denis Lambert Excavation Inc. (déneigement)	74,05
11328	Garage Jean-Marc Ruel enr. (réparation, ampoule)	1 173,18
11330	Les Entreprises Fydji inc. (formation RCR)	956,97
11331	Mégatex (toile)	256,33
11332	Martin & Lévesque inc. (vêtements)	522,58
11337	Groupe CLR (réparation, système de com.)	1 174,23

Le 15 juin 2011

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11338	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	271,34
11344	Médimage (tag, mousqueton)	1 158,90
11345	Pare-Brise JFN (nettoyage)	102,53
11347	Éditions Petite Mine (cahiers)	224,18
11348	Équipements d'Incendie Levasseur (réparation)	370,26
11349	Acklands Grainger inc. (réparation facial)	443,17
11351	Garage André Chagnon inc. (entretien)	199,78
11355	Ville de Princeville (remboursement constat)	150,00
11361	M. Denis Langlois (location site)	150,00
11362	M. Louis Huard (location site)	<u>150,00</u>
Total :		<u>27 499,21 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
526492-526582	Paies avril 2011	<u>26 567,09 \$</u>
Total		<u>26 567,09 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-05-01	Shell	919,98 \$
PWW-05-02	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	80,19
PWW-05-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	77,91
PWW-05-04	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	179,41
PWW-05-05	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	80,64
PWW-05-06	Bell Mobilité - Cellulaire	182,42
PWW-05-07	Esso	314,95
PWW-05-08	Sonic	310,70
PWW-05-09	Bell Mobilité - Pagette	259,75
PWW-05-10	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse de Plessisville	82,71
PWW-05-11	Shell	<u>1 641,95 \$</u>
Total :		<u>4 130,61 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 15 juin 2011

Ratification d'une délégation A.R.-06-11-11364 Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier la délégation suivante :

<u>Nom</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>	<u>Coût</u>
Réal Ouellet	Québec en forme	Victoriaville	27-04-2011	N/A

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 13 avril 2011, une résolution de la MRC d'Antoine-Labelle demandant un appui dans ses démarches auprès de la SHQ afin qu'une révision des critères d'admissibilité au Programme Réno-Village soit faite.

En date du 19 avril 2011, une résolution de la MRC de Minganie demandant un appui dans ses démarches auprès du législateur afin qu'un traitement fiscal différent soit accordé aux municipalités pour la taxation des constructions faisant partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique afin de pouvoir taxer ces biens immobiliers. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de Minganie - Taxation des constructions faisant partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution électrique A.R.-06-11-11365 Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Minganie dans ses démarches auprès du législateur afin que les municipalités puissent taxer les constructions faisant partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 081-11, adoptée par le conseil de la MRC, le 19 avril 2011.

ADOPTÉ

En date du 4 mai 2011, une résolution de la MRC de Rouville demandant un appui dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de

Le 15 juin 2011

responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie pour les municipalités poursuivies. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC  
de Rouville -  
Exonération de  
responsabilité  
prévue à la Loi  
sur la sécurité  
incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Rouville dans ses démarches afin de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie pour les municipalités poursuivies, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 11-05-8367, adoptée par le conseil de la MRC, le 4 mai 2011.

A.R.-06-11-11366

ADOPTÉ

En date du 11 mai 2001, une résolution de la MRC de Lac Saint-Jean-Est, demandant un appui dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que de nouveaux budgets soient injectés dans les programmes Réno-Village et LAAA. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC  
de Lac Saint-  
Jean Est -  
Injection de  
nouveaux  
budgets pour  
les programmes  
Réno-Village et  
LAAA

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Lac Saint-Jean Est dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que de nouveaux budgets soient injectés dans les programmes Réno-Village et LAAA le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 6963-05-2011, adoptée par le conseil de la MRC, le 11 mai 2011.

A.R.-06-11-11367

ADOPTÉ

En date du 26 mai 2011, une correspondance du MTQ, signée par monsieur Sam Hamad, nous informant de l'attribution d'une subvention de 100 000 \$ pour la poursuite de notre projet en transport collectif.

La Corporation de Transports La Cadence dépose son rapport annuel.

Le 15 juin 2011

Varia : Il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité que monsieur Alain Dubois soit nommé délégué de la MRC de L'Érable à d'un représentant l'Agence forestière des Bois-Francis.

à l'Agence forestière des Bois-Francis  
A.R.-06-11-11368

ADOPTÉ

Période de questions Monsieur Marcel Turgeon, représentant du secteur Érable au sein du comité des usagers du CSSSAE, est présent et il aimerait savoir s'il y a eu des développements dans le dossier de l'ouverture du CLSC le soir et les fins de semaine.

Monsieur Turgeon mentionne notamment que selon ses informations, les médecins sont disposés à faire des horaires de soir et de fin de semaine pour augmenter les heures d'ouverture de la clinique externe du CLSC.

Monsieur le Préfet l'informe que le comité santé formé en mars dernier a été élargi et qu'il y a présentement quatre élus qui siègent sur le nouveau comité qui traitera le dossier différemment. Le comité porte dorénavant le nom de « Comité stratégique Santé et services sociaux ».

Monsieur Gagné aimerait savoir si la MRC ou les municipalités songent à imposer une taxation spéciale sur les équipements de production qui vont être construits dans la MRC.

Monsieur le Préfet l'informe que présentement il y a des compensations qui sont prévues pour ces équipements.

Monsieur Jean-Pierre Baril demande au préfet s'il a été informé de la décision rendue par la CPTAQ dans le dossier de la ligne électrique.

Monsieur le Préfet lui mentionne qu'il n'a pas eu de réponse écrite de la CPTAQ, mais il semble que cette dernière aurait rendu sa décision à l'effet que le tracé proposé a été accepté tel quel.

Le 15 juin 2011

La période de question se termine vers 8 h 30 suite à la proposition de la levée de la rencontre.

Levée de la séance Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 30.

A.R.-06-11-11369

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier